



La séance ordinaire du conseil communautaire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher aura lieu le :

**Mercredi 22 octobre 2025 à 19 h 00 à Châteauneuf-sur-Cher
Centre Socio-Culturel – Place des Promenades**

Le président, Dominique BURLAUD

Ordre du jour

Délibérations

1. Rapport d'activité du SMIRTOM du St Amandois - exercice 2024
2. Rapports sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS) du SMEACL – exercice 2024
3. Décision Modificative n°1 – Budget Général
4. Reversement de la compensation de la part salaires (CPS) aux communes membres pour l'année 2025
5. Installation photovoltaïque productrice d'énergie de la propriété de la communauté de communes : assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
6. Marché d'assurance statutaire : avenant au marché - autorisation au président aux fins de signature
7. Contrat de territoire 2022-2026 : avenant de prolongation au 31 décembre 2028 - autorisation au président aux fins de signature
8. Aménagement siège social : demande de subvention auprès du Département du Cher au titre du Contrat de Territoire 2022-2028
9. Aménagement siège social : demande de subvention auprès de la Région CVL au titre du CRST 2025-2028
10. Travaux d'assainissement collectif sur les communes de Vallenay, Saint-Baudel et Saint-Loup-des-Chaumes : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
11. Société des courses hippiques de Lignières : participation de fonctionnement 2025
12. Aide à la formation BAFA 2026 : participation de la communauté de communes
13. Révision des critères d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel
14. PLUi : révision allégée n°1 – Bilan de concertation préalable et arrêt du projet
15. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux techniques de Lignières : autorisation au président aux fins de signature

Questions diverses

Châteauneuf-sur-Cher, le 16 octobre 2025